

3733723

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 12/02/2019
Retour Préfecture : 12/02/2019

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'AMIENS**

Séance du lundi 11 février 2019

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation: 07/02/2019
Début de la séance : 17h36
Fin de la séance : 19h43
Nombre de votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Présidée par : B.FOURE

Objet : 4 - Débat d'orientation budgétaire. Exercice 2019.

Membres présents : Mme VERRIER, Mme BERGER, M. DÈCLE, M. GAY, Mme DELOISON, M POLLAK, Mme HAMADI, M. LACOUR, Mme LECLERCQ, Mme LION-LEC, Mme MAKDASSI-FARKOUH, Mme NOMBO BAYONNE, M. STAES.

Membres empêchés :

Mme FOURÉ et M. CASILE se sont excusés.

Mme HAMADI a quitté la séance à 18h39 (point n°2), M. GAY a quitté la séance à 19h38 (point n°6).

Annie VERRIER donne lecture du rapport suivant

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'AMIENS**

Séance du lundi 11 février 2019

Point n° 4

Objet : Débat d'orientation budgétaire. Exercice 2019.

Considérant qu'un débat a lieu au Conseil d'Administration du CCAS sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

C'est pourquoi,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu l'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République),

Vu le Pacte pour le Bien Vivre à Amiens,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Il est procédé ce jour au Débat d'Orientation Budgétaire préalable au vote, dans un délai maximum de deux mois, du budget primitif 2019 du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Amiens.

Article 2 : La Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens,

**La Vice-Présidente du Centre
Communal d'Action Sociale
certifie que ce document a été**

Enregistré le **12 FEV. 2019**



à la Préfecture de la Somme

*Pour la Vice-présidente
et par délégation*

**Carole CABURET-DANIEL
Chef du Service Assemblées**

Adopté à l'unanimité

Annie VERRIER
Annie VERRIER